

Paris, le 20 janvier 2021

## **Formation professionnelle – Branche Energie-Environnement**

### **La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Branche de l'Énergie-Environnement se mobilise et propose des mesures en faveur de l'emploi et des compétences**

En vue de répondre au besoin de l'évolution, accélérée par la crise sanitaire, des métiers essentiels de services à l'énergie et à l'environnement, les partenaires sociaux de la Branche ont dernièrement conclu un accord. A la clé : une subvention de l'OPCO2i d'un montant d'un million d'euros, orientée dans un premier temps aux seules entreprises de moins de 50 salariés, leur permettant de bénéficier de la prise en charge du coût de la formation choisie ainsi que des frais annexes (restauration, hébergement, frais kilométriques).

Pour Pascal ROGER, Président de la FEDENE, « *Cet accord s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de notre Branche en matière d'emploi et formation, pour attirer et former les talents nécessaires afin de répondre qualitativement et quantitativement au formidable enjeu et levier que constitue la transition énergétique et environnementale dans le cadre du plan de relance* ».

#### **Un accès facilité à la formation continue**

Alors que le secteur de services énergie-environnement recrute chaque année plus de 5 000 collaborateurs, la formation continue reste un enjeu majeur pour attirer les talents. C'est dans ce contexte que les partenaires sociaux ont conclu un accord de Branche pour financer le coût des formations, dont 50% devront obligatoirement être certifiantes, visant au développement des compétences techniques, numériques et comportementales identifiées par son Observatoire prospectif des métiers et des qualifications.

La plupart des formations certifiantes proposées pourront notamment conduire à l'obtention des certificats de qualifications professionnelles (CQP) de la Branche, et de ceux inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) orientés vers la gestion du "Big data", la maintenance des nouveaux équipements numériques...qui contribuent à la performance énergétique des bâtiments.

#### **Un dispositif destiné prioritairement aux petites et moyennes entreprises**

En vue d'accompagner au mieux les petites et moyennes entreprises, que le contexte économique actuel, lié à la crise sanitaire, a rendu plus vulnérables, les partenaires sociaux ont souhaité ouvrir prioritairement le dispositif aux seules entreprises de moins de 50 salariés jusqu'au 31 mai 2021. Ce dispositif englobe non seulement la prise en charge du coût de la formation mais également des frais de déplacement (hébergement et transport) et de restauration afin d'éviter qu'ils constituent un frein dans la mise en œuvre des actions de formation. A compter du 1<sup>er</sup> juin, ce dispositif devrait être étendu à l'ensemble des entreprises du secteur des services énergétiques couvert par la Branche.

---

## ***A PROPOS DE LA FEDENE - Fédération des Services Energie Environnement – [www.fedene.fr](http://www.fedene.fr)***

**La FEDENE** est l'organisation professionnelle représentative de la branche des métiers de services à l'énergie et gère les dispositions conventionnelles pour répondre aux évolutions des métiers, législatives et réglementaires. La FEDENE promeut également des actions de formation et de prévention sécurité. La FEDENE regroupe, à travers sept syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le facilities management et l'ingénierie de projets. Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération thermiques. Les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des prestations sur mesure, fondées sur des engagements de performances réelles sur le long terme. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 11 milliards d'euros, dont la moitié est réalisée en France par des entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI, GE). Les adhérents emploient plus de 60 000 salariés et proposent des emplois non délocalisables. En tant que branche professionnelle représentative des métiers de services à l'énergie, la FEDENE gère les dispositions conventionnelles pour répondre aux évolutions des métiers, législatives et réglementaires et promeut également des actions de formation et sécurité accompagnant ces évolutions.

Twitter | LinkedIn : @\_FEDENE\_

### **Contact Presse :**

---

Agence Réplique

Isabelle LAVILLE – [ilaville@replique-com.com](mailto:ilaville@replique-com.com) – Tél. : 01 40 86 31 53 - 06 25 47 18 03